

Note d'information
14 mai 2001

**Dispositions en vue de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale consacrée à un examen
et à une évaluation d'ensemble de l'application
des décisions de la Conférence des Nations Unies
sur les établissements humains (Habitat II)
(vingt-cinquième session extraordinaire)**

**Qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 6 au 8 juin 2001**

Les participants à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) trouveront ici un exposé des dispositions administratives et logistiques qui ont été prises pour cette session. Des renseignements peuvent également être obtenus sur Internet à l'adresse ci-après : <<http://www.istanbul5.org>> ou <<http://www.unchs.org/unchs/english/agenda/haghome.htm>>. Des informations complémentaires seront publiées le cas échéant.

Table des matières

Page

I.	Introduction	3
II.	Renseignements à l'usage des participants	4
A.	Dates et lieu de la session	4
B.	Arrivée des participants	4
1.	Accueil à l'arrivée à New York	4
2.	Accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies	5
C.	Accréditation et accès à la salle de l'Assemblée générale	5
1.	Dispositions concernant l'accréditation	5
2.	Accès à la salle de l'Assemblée générale	6
3.	Liste des délégations	6
D.	Dispositions et responsabilités en matière de sécurité	7
E.	Organisation de la session extraordinaire et participation	7
1.	Assemblée plénière	7
a)	Liste des orateurs pour le débat en séance plénière	8
b)	Déclarations	8
c)	Documentation	9
2.	Commission spéciale plénière	9
3.	Commission thématique	9
4.	Interprétation	9
F.	Activités spéciales	10
G.	Médias et services de presse	10
H.	Renseignements à l'usage des autorités locales autres que les maires, les présidents des associations internationales d'autorités locales et leur suite, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires associés au Programme pour l'habitat	14
I.	Liaison avec le pays hôtes	17

Annexe

I.	Programme d'activités provisoire (présession)	18
II.	Formulaire d'arrivée	24
III.	Inscription des membres des délégations aux réunions	25
IV.	Demandes d'accréditation des représentants des médias	26
V.	Plan du complexe de l'ONU	28
VI.	Coordonnateurs des préparatifs au Secrétariat de l'ONU	29

I. Introduction

Dans sa résolution 52/190 du 18 décembre 1997, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en 2001 une session extraordinaire chargée de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). Dans sa résolution 53/180 du 15 décembre 1998, l'Assemblée a décidé que la session extraordinaire se tiendrait en juin 2001 pendant trois jours ouvrables. Dans sa résolution 55/195 du 20 décembre 2000, elle a décidé que la session extraordinaire aurait lieu du 6 au 8 juin 2001 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, et qu'elle comprendrait une assemblée plénière, une commission spéciale plénière et une commission thématique.

Dans sa résolution 53/180, l'Assemblée générale a décidé que la Commission des établissements humains exercerait les fonctions de comité préparatoire de la session extraordinaire et que les séances de la Commission, siégeant en tant que comité préparatoire de la session extraordinaire, seraient ouvertes à la pleine participation de tous les États.

Dans sa résolution 55/195, l'Assemblée générale a invité de nouveau les États Membres à participer à la session extraordinaire au niveau politique le plus élevé possible.

Dans la même résolution, l'Assemblée générale a également invité de nouveau les États membres des institutions spécialisées des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que la Palestine, en leur qualité d'observateurs, à participer à la session extraordinaire conformément aux règles et procédures de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale a invité d'autres entités invitées en permanence à participer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies en qualité d'observateurs à participer à la session extraordinaire conformément aux règles et procédures de l'Assemblée générale. L'Assemblée a également invité les membres associés ci-après des commissions régionales à participer à la session extraordinaire conformément aux règles et procédures de l'Assemblée générale : Anguilla, Antilles néerlandaises, Aruba, Commonwealth des Îles Mariannes septentrionales, Guam, Îles Cook, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Nioué, Polynésie française, Porto Rico et Samoa américaines.

Dans la même résolution, l'Assemblée générale a invité de nouveau tous les organes, fonds et programmes compétents ainsi que les organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, à continuer de contribuer et à participer activement à la session extraordinaire.

Dans sa résolution 53/180, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait que les autorités locales, les autres partenaires associés au Programme pour l'habitat et les acteurs compétents de la société civile, en particulier le secteur privé et les organisations non gouvernementales, participent efficacement pour qu'ils puissent apporter des contributions de fond et un concours actif à la session extraordinaire.

Dans sa résolution 55/194 du 20 décembre 2000, l'Assemblée générale a décidé que seraient accrédités auprès de la session extraordinaire les partenaires associés au Programme pour l'habitat qui étaient accrédités auprès de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) ainsi que les organisations

non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, à l'exception de celles dont la demande en vue d'obtenir ce statut a été rejetée ou dont le statut consultatif a été retiré ou suspendu. L'Assemblée générale a en outre décidé que l'accréditation des autres partenaires associés au Programme pour l'habitat intéressés et compétents qui n'étaient pas accrédités auprès de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) devrait être examinée par la Commission des établissements humains, siégeant en tant que comité préparatoire¹. L'Assemblée a également décidé que les dispositions concernant l'accréditation des partenaires associés au Programme pour l'habitat et leur participation à la session extraordinaire ne créeraient en aucune manière un précédent pour d'autres sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

Outre les décisions prises par l'Assemblée générale dans ses résolutions 55/194 et 55/195 concernant l'organisation de la session extraordinaire et la participation à celle-ci ainsi que dans sa résolution 55/246 du 21 mars 2001 concernant uniquement l'organisation de la Commission thématique², la Commission des établissements humains siégeant en tant que comité préparatoire de la session extraordinaire a également formulé plusieurs recommandations³. Ces décisions ou recommandations sont reproduites à la section E de la présente note d'information.

II. Renseignements à l'usage des participants

A. Dates et lieu de la session

La vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale aura lieu du mercredi 6 au vendredi 8 juin 2001, dans la salle de l'Assemblée générale, au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

B. Arrivée des participants

1. Accueil à l'arrivée à New York

Suivant la pratique établie, les chefs d'État, chefs de gouvernement, vice-présidents, princes et princesses du sang seront accueillis, à leur arrivée à New York, par des représentants du Service du protocole et de la liaison. Les missions permanentes et les missions permanentes d'observation sont invitées à donner audit Service des renseignements détaillés sur l'arrivée des hautes personnalités à New York au moins 24 heures à l'avance (voir la formule prévue à cet effet à l'annexe II).

¹ Pour les décisions prises à cet égard par la Commission des établissements humains siégeant en tant que comité préparatoire de la session extraordinaire, voir le rapport de la Commission des établissements humains constituée en tant que comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) sur les travaux de sa deuxième session de fond (A/S-25/2, par. 62, décisions 2/2 et 2/3).

² Pour de plus amples informations sur les préparatifs des travaux de la Commission thématique, voir *ibid.*, par. 62, décision 2/4.

³ *Ibid.*, par. 63, projet de décision II.

2. Accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies

Les dispositions normalement prévues pour l'entrée et les déplacements des piétons et des véhicules dans l'enceinte du Siège de l'Organisation des Nations Unies seront appliquées pendant toute la durée de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les délégations pourront pénétrer dans l'enceinte du Siège en empruntant les grilles situées à la hauteur des 42e, 45e et 46e Rues. Toutefois, les hautes personnalités arrivant à pied sont priées de passer par la grille située à hauteur de la 45e Rue et de se rendre à l'entrée des délégués du bâtiment de l'Assemblée générale. Les cartes d'identité délivrées aux délégués en cours de validité donneront accès à la fois à l'enceinte du Siège et à toutes les salles de réunion. Aucune carte supplémentaire ni laissez-passer spécial ne sera requis. Les règles de circulation normalement applicables aux véhicules des missions et aux cortèges motorisés pénétrant dans l'enceinte du Siège par la grille située à hauteur de la 43e Rue seront en vigueur, la priorité étant donnée aux cortèges motorisés des chefs d'État et de gouvernement avec escorte de police.

On voudra bien noter que tous, y compris les membres des cortèges motorisés, devront absolument être munis d'une carte d'identité ONU valide pour pénétrer dans l'enceinte de l'ONU; la coopération des délégations est indispensable pour éviter les embouteillages à l'entrée.

Des renseignements sur les dispositions particulières éventuellement prises par le pays hôte en matière de sécurité seront communiqués aux délégations par les voies ordinaires.

C. Accréditation et accès à la salle de l'Assemblée générale

1. Dispositions concernant l'accréditation

L'accréditation des délégations à la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale sera assurée par le Service du protocole et de la liaison, situé dans le bâtiment du Secrétariat (bureau S-201). Les heures d'ouverture du Service seront de 9 h 30 à 17 h 30.

Le Service du protocole et de la liaison délivrera des cartes d'identité ONU aux membres des délégations et des États Membres et des États observateurs, des organisations intergouvernementales, d'autres entités dotées du statut d'observateur et des institutions spécialisées. Les demandes de cartes d'identité (formulaires SG.6 – Inscription des membres des délégations prenant part à des réunions – voir annexe III) ainsi que la liste complète des membres de la délégation, accompagnées d'une lettre, doivent être adressées au Chef du protocole.

Le Groupe des accréditations délivrera des cartes d'accès V.I.P pour les hautes personnalités sur demande écrite de la mission permanente ou de la mission d'observation, accompagnée de deux photographies format passeport. Des cartes d'identité seront délivrées aux membres des groupes de hautes personnalités participant à la session sur demande écrite et présentation d'un formulaire SG.6 dûment complété.

À titre exceptionnel, le Service du protocole et de la liaison délivrera des cartes d'identité ONU aux maires, aux présidents des associations internationales

d'autorités locales et aux personnes qui les accompagnent et qui ne font pas partie des délégations officielles respectives.

À cet effet, les représentants des maires et des présidents des associations internationales d'autorités locales doivent contacter :

Mme Laura Licchi
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
DC2-0942
Téléphone : (212) 963-5464
Télécopie : (212) 963-8721

Les cartes d'identité pourront être retirées le dimanche 3 juin 2001 de 10 heures à 17 heures au bureau indiqué plus haut.

Le Service de la sécurité et de la sûreté délivrera des cartes d'identité ONU aux agents des services nationaux de sécurité qui accompagnent les chefs d'État, chefs de gouvernement et autres personnalités. Les délégations sont priées de contacter le sergent George Abraham (tél. : 963-7531).

Le Service de la sécurité et de la sûreté délivrera des cartes d'identité aux représentants des programmes des Nations Unies.

Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias et la Section des organisations non gouvernementales accréditeront les représentants des médias, des autorités locales autres que les maires, les présidents des associations internationales d'autorités locales et les personnes qui les accompagnent, les membres des organisations non gouvernementales et des autres partenaires associés au Programme pour l'habitat et leur délivreront les cartes d'identité requises (voir sect. G et H ci-après).

2. Accès à la salle de l'Assemblée générale

Tout au long de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, l'accès à la salle de l'Assemblée générale sera ouvert uniquement aux délégués munis d'une carte d'identité diplomatique ONU valide.

Au cours de la session extraordinaire, les sections A et B sur le côté de la salle de l'Assemblée générale seront réservées aux conjoints et invités des hautes personnalités prononçant une allocution lors de la session.

Pour accéder à ces sections, il sera nécessaire de présenter un billet d'admission supplémentaire. Toute personne munie d'une carte d'identité ONU pourra accéder aux sièges situés dans la galerie réservée au public (4^e étage). Les invités des délégations qui ne possèdent pas de carte d'identité ONU pourront se procurer un billet d'admission en adressant une demande écrite au Chef du protocole, Service du protocole et de la liaison, bureau S-201. Le nom et la fonction des invités qui demandent des billets d'admission pour les sections A et B doivent figurer sur la demande.

3. Liste des délégations

Le Service du protocole et de la liaison publiera une liste des délégations devant participer à la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les missions permanentes et les missions d'observation sont invitées à présenter, dans les meilleurs délais, la liste complète des membres de leurs délégations au Chef

du protocole, bureau S-201. Il est rappelé aux délégations que, conformément à l'article 25, section III, du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la délégation d'un État Membre à la session comprendra cinq représentants et cinq représentants suppléants au plus et autant de conseillers et d'experts qu'elle juge nécessaire.

D. Dispositions et responsabilités en matière de sécurité

Le Service de la sécurité et de la sûreté est responsable de la sécurité de toute personne qui se trouve dans l'enceinte de l'ONU. Les autorités américaines sont responsables de toutes les mesures concernant la sécurité et les déplacements à l'extérieur du Siège.

Les services de sécurité américains assurent la protection des chefs d'État, des chefs de gouvernement et d'un petit nombre d'autres hautes personnalités officielles, et s'occupent aussi d'organiser les cortèges motorisés. Ces mesures de protection doivent faire l'objet d'une demande adressée au Département d'État par l'ambassade du pays intéressé à Washington. On peut également contacter le Bureau de liaison du pays hôte à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir sect. I ci-après).

Toute question doit être adressée au capitaine Robert Balzer ou au sergent George Abraham (tél. : 963-7531) du Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU.

E. Organisation de la session extraordinaire et participation

1. Assemblée plénière

Six séances plénières se tiendront sur la période de trois jours que durera la session extraordinaire, à raison de deux séances par jour selon l'horaire suivant : 9 heures à 13 heures et 15 heures à 19 heures.

Pourront participer aux débats en séance plénière les États Membres, les organisations et entités à qui a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée, et les États membres des institutions spécialisées qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies et les membres associés des commissions énumérés dans l'introduction.

Sous réserve du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les dirigeants des organismes du système des Nations Unies, y compris les programmes, les fonds, les institutions spécialisées et les commissions régionales, dont les activités ont un rapport avec le thème de la session extraordinaire, pourront également faire des déclarations au cours du débat en séance plénière, à condition qu'ils soient représentés au plus haut niveau.

Selon le temps dont on disposera, un nombre restreint de représentants des autorités locales, des organisations non gouvernementales et des autres partenaires associés au Programme pour l'habitat pourront également faire des déclarations au cours du débat en séance plénière. Le Président de l'Assemblée générale est prié de soumettre aux États Membres, dans les meilleurs délais, la liste des partenaires associés au Programme pour l'habitat qui auront été retenus, pour approbation et afin de garantir qu'il a été procédé au choix des orateurs sur une base égalitaire et trans-

parente, compte tenu de la représentation géographique et de la diversité des partenaires associés au Programme pour l'habitat.

a) Liste des orateurs pour le débat en séance plénière

Une liste à jour des orateurs qui participeront au débat en séance plénière est disponible au bureau S-3001 et sur Internet. Tout changement ou adjonction sur la liste des orateurs devra être signalé par écrit à la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, bureau S-3001 D, téléphone : (212) 963-5063, télécopie : (212) 963-3783.

Lors de l'établissement par tirage au sort de la liste des orateurs pour le débat en séance plénière, les deux derniers tours de parole de chaque séance plénière, à l'exception de la première et de la dernière, seront réservés aux participants autres que les États Membres, le Saint-Siège, la Suisse et la Palestine, sous réserve qu'ils soient représentés au plus haut niveau.

b) Déclarations

Les interventions faites dans le cadre du débat en séance plénière ne devraient pas dépasser cinq minutes. Pour faciliter le respect de ce délai, un signal lumineux placé sur le lutrin avertira l'orateur lorsque cette durée sera près d'être écoulee.

Il conviendra de remettre d'avance au Secrétariat au moins 30 exemplaires du texte des déclarations qui seront faites au cours du débat en séance plénière. À défaut, les délégations sont instamment invitées à en fournir cinq exemplaires, pour l'interprétation dans les cinq langues officielles autres que la leur, avant que l'orateur ne prenne la parole. Si elles souhaitent que le texte d'une déclaration soit distribué à toutes les délégations, aux observateurs, représentants des institutions spécialisées, interprètes, rédacteurs de comptes rendus analytiques et rédacteurs des communiqués de presse, elles devront en remettre 350 exemplaires.

La version électronique du texte des déclarations, de préférence en pièce jointe sous format MS Word, devra être envoyée par courrier électronique à <DPI@un.int> pour affichage sur le site Web ci-après : <<http://www.un.org/webcast/ga/istanbul5>>. Le débat en séance plénière sera diffusé sur ce site.

Pour des raisons de sécurité, le texte des déclarations qui seront prononcées en séance plénière devra être déposé, entre 7 h 30 et 8 h 30, auprès d'un représentant du Secrétariat, à un comptoir spécial de la salle de l'Assemblée générale, par un représentant de la délégation intéressée muni d'une carte d'identité ONU en cours de validité, qui devra emprunter l'entrée des visiteurs (à la hauteur de la 46e Rue) et passer par la zone de contrôle électronique pour se rendre ensuite au 1er étage (second floor). Seul le texte des déclarations qui seront faites le jour même sera accepté.

Les délégations qui veulent que le texte d'une déclaration soit mis à la disposition des organisations non gouvernementales devront en remettre des exemplaires au bureau réservé à ces organisations dans la salle de conférence D [1er sous-sol (1B)].

Si les délégations veulent mettre le texte d'une déclaration à la disposition de la presse, elles devraient en déposer au moins 100 exemplaires au Centre de presse établi dans la salle de conférence 1 [1er sous-sol (1B)] et 100 autres exemplaires au

comptoir de distribution des documents des services de la presse, au 2e étage (third floor). Il ne sera pas possible de faire reproduire les déclarations sur place.

c) Documentation

Seuls les documents officiels de la vingt-cinquième session extraordinaire portant la cote des documents de l'Assemblée générale et les textes des déclarations qui seront faites en séance plénière seront distribués dans la salle de l'Assemblée générale. Tous les autres documents devront être déposés sur une table prévue à cet effet du côté ouest de la salle.

2. Commission spéciale plénière

Outre les États Membres et les États dotés du statut d'observateur, les représentants des organismes du système des Nations Unies ainsi que les représentants des autorités locales, des organisations non gouvernementales et des autres partenaires associés au Programme pour l'habitat pourront faire des déclarations devant la Commission spéciale plénière.

3. Commission thématique

La Commission thématique se réunira cinq fois comme suit : le mercredi 6 juin, de 11 heures à 13 heures et de 15 heures à 19 heures; le jeudi 7 juin, de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 19 heures; et le vendredi 8 juin, de 9 heures à 13 heures.

Les cinq séances seront axées sur les principaux thèmes du Programme pour l'habitat « un logement pour tous » et « des établissements humains viables dans un monde en pleine urbanisation ».

Outre les États Membres et les États dotés du statut d'observateur, les représentants des organismes du système des Nations Unies ainsi que les représentants des autorités locales, des organisations non gouvernementales et des autres partenaires associés du Programme pour l'habitat pourront également prononcer des déclarations devant la Commission thématique.

4. Interprétation

Les déclarations faites dans l'une quelconque des six langues officielles de l'Assemblée générale sont interprétées dans les autres langues officielles. Un orateur peut faire une déclaration dans une langue autre que les langues officielles, mais alors, en vertu de l'article 53 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, sa délégation doit assurer l'interprétation ou fournir une traduction de la déclaration dans l'une des langues officielles. À partir de cette interprétation ou traduction, que le Secrétariat considère comme le texte officiel de la déclaration, les interprètes de l'ONU assurent alors l'interprétation dans les autres langues officielles. La délégation intéressée doit également mettre à la disposition de l'interprète quelqu'un qui connaisse à la fois la langue originale de la déclaration et la langue officielle dans laquelle celle-ci a été traduite, pour guider l'interprète dans la lecture de la traduction et assurer sa synchronisation avec l'orateur. Les dispositions précises concernant ces arrangements exceptionnels, y compris l'accès des interprètes qui ne font pas partie du Secrétariat aux cabines d'interprètes de la salle de l'Assemblée générale, doivent être convenues à l'avance avec la Chef du service d'interprétation,

Mme Elena Howard (bureau SA-B31, tél. : 963-8233). Hormis cette exception, il ne sera pas assuré de services d'interprétation pour les langues non officielles.

F. Activités spéciales

Le programme des activités spéciales figure à l'annexe I.

G. Médias et services de presse

Accréditation

L'accréditation de la presse se fera dans un local temporaire installé dans le Jardin Nord. On y accédera par l'entrée au coin de la 47e Rue et de la 1re Avenue. Les heures d'accueil sont les suivantes : du lundi 4 au vendredi 8 juin, de 9 heures à 17 heures. Le local sera fermé chaque jour à l'heure du déjeuner (13 heures-14 heures). Avant le lundi 4 juin, les médias peuvent être accrédités dans le bureau situé dans le bâtiment de l'UNITAR, au 801 First Avenue (à l'angle nord-ouest de la 45e Rue), pendant les heures normales de bureau, à savoir de 9 heures à 16 h 45 (le bureau est fermé à l'heure du déjeuner, de 13 heures à 14 heures).

Les journalistes déjà titulaires d'une carte d'identité ONU en cours de validité n'auront pas besoin d'autre accréditation pour la session extraordinaire.

Les représentants de la presse accompagnant un chef d'État, de gouvernement ou de délégation devront chacun remplir une demande d'accréditation (voir annexe IV). Cette demande doit être accompagnée d'une lettre officielle de la mission permanente concernée contenant la liste des représentants des médias, leurs fonctions et l'agence de presse pour laquelle ils travaillent et devra être adressée au Chef du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias, Division des médias, Département de l'information (bureau S-250). On peut retirer des formules supplémentaires auprès du même bureau (téléphone : (212) 963-7164/6934, télécopie : (212) 963-4642) ou auprès du bureau situé dans le bâtiment de l'UNITAR.

À leur arrivée à New York, tous les journalistes de la suite des chefs d'État, chefs de gouvernement ou chefs de délégation doivent se présenter au bureau d'accréditation, où ils seront photographiés et recevront une carte d'identité ONU. Pour des raisons de sécurité, ils devront tous porter en permanence cette carte et leur carte de presse nationale.

Entrée et contrôle

Les représentants de la presse accèderont à l'enceinte de l'ONU par l'entrée des visiteurs (1re Avenue, à hauteur de la 46e Rue).

Il est recommandé aux représentants de la presse d'arriver assez tôt pour avoir le temps de passer les contrôles (ils risquent en outre d'être retardés si la 1re Avenue est temporairement fermée pour assurer le passage des cortèges officiels).

Centre de presse

Les journalistes accrédités trouveront, dans la salle de conférence 1, un centre de presse doté des équipements suivants :

- Des téléviseurs en circuit fermé transmettant les débats en direct (en anglais);
- Des récepteurs audio et vidéo avec sélecteur de langue (langue originale ou interprétation en anglais, arabe, chinois, espagnol, français ou russe) pour l'enregistrement des débats;
- Un dispositif d'annonces publiques à la presse;
- Des lignes téléphoniques (utilisables uniquement avec carte de crédit) et des prises d'électricité (110 volts) pour permettre aux journalistes d'utiliser des ordinateurs portatifs équipés de modems;
- Un comptoir de distribution des documents (notamment des communiqués de presse).

Le Centre de presse comportera aussi un service d'information (téléphone : 963-9611/9612/9613), qui répondra aux questions des journalistes concernant les aspects de fond et d'organisation de la session. Il sera ouvert en permanence du 6 au 8 juin.

Produits et services audiovisuels de l'ONU

L'ONU met à la disposition de la presse des photos et des enregistrements vidéo et audio. Les services responsables seront ouverts à partir de 9 heures pendant toute la durée de la session extraordinaire.

Des photos seront mises à la disposition des délégations à un prix symbolique, et fournies gracieusement aux journalistes accrédités. Les photos des interventions du matin seront disponibles l'après-midi du même jour et celles des interventions de l'après-midi le matin suivant. Adresser toute demande à la :

Photothèque de l'ONU
Bureau S-805L
Télécopie : 963-1658
Téléphone : 963-6927

Des enregistrements vidéo (payants) des interventions seront disponibles en VHS NTSC et VHS PAL seulement. Il est recommandé de passer commande des enregistrements à l'avance afin d'accélérer leur livraison. À cet effet, appeler les numéros suivants : téléphone : 963-7652; télécopie : 963-3860. Pour commander l'enregistrement d'une intervention après qu'elle ait été prononcée, s'adresser aux numéros suivants : téléphone : 963-0656 ou 963-6819; télécopie : 963-3860, 963-4501 ou 963-1658.

La retransmission télévisuelle en direct sera assurée par des télédiffuseurs commerciaux. Pour de plus amples renseignements, appeler le 963-7650.

N. B. : Pendant la session extraordinaire, la télévision de l'ONU ne répondra à aucune demande unilatérale de service. La session plénière sera diffusée par Time Warner sur la chaîne de télévision câblée 78.

Toutes les séances plénières seront retransmises en direct sur le Web à partir du 6 juin à 10 heures, sur le site qui se trouve à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/webcast/ga/istanbul5>>. Après la session extraordinaire, ces séances seront archivées sur la même page Web pendant six mois.

L'enregistrement audio des interventions sera mis gracieusement à la disposition de la presse par la sonothèque de l'ONU, située dans le hall du 1er sous-sol (1B), bureau GA-27; télécopie : 963-3860; téléphone : 963-9272 ou 963-9270.

Les interventions sont normalement enregistrées dans la langue originale (« floor ») et en anglais. L'enregistrement de l'interprétation dans l'une des cinq autres langues officielles (arabe, chinois, espagnol, français ou russe) devra être demandé à l'avance; il ne sera assuré que dans la limite des possibilités matérielles du service d'enregistrement.

Les délégations pourront obtenir gratuitement un enregistrement par intervention. Les enregistrements supplémentaires, les commandes tardives et les autres demandes particulières seront payants. S'adresser au Groupe des enregistrements sonores, bureau GA-13C, téléphone : 963-7658.

Pools d'information

Pour des raisons pratiques, la quasi-totalité de la couverture images sera assurée par des pools d'information. Ceux-ci comprendront uniquement les équipes de télévision et photographes de l'ONU et les journalistes et photographes des agences internationales. En ce qui concerne la presse écrite, l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU désignera un représentant, dont elle communiquera le nom au Département de l'information.

Reportages photographiques et télévisés dans la salle de l'Assemblée générale

Les équipes de télévision et les photographes, escortés par le personnel de liaison du Département de l'information, seront également autorisés à prendre des clichés à partir de la « passerelle » située à l'arrière de la salle de l'Assemblée générale durant l'intervention de la personnalité qu'ils accompagnent. La coordination sera assurée par le bureau de liaison du 2e étage (« third floor ») du bâtiment de l'Assemblée générale (tél. : 963-7756/3353).

Billets d'admission à la galerie de la presse dans la salle de l'Assemblée générale

Si la situation le permet, l'accès à la galerie de la presse dans la salle de l'Assemblée générale se fera sans billet.

Distribution du texte des déclarations à la presse

Les délégations qui souhaitent mettre à la disposition de la presse le texte de leur déclaration doivent en déposer au moins 100 exemplaires au Centre de presse, dans la salle de conférence 1 [1er sous-sol (1B)], et 100 autres exemplaires au comptoir de distribution des documents des locaux de la presse situés au 2e étage (« third floor ») du bâtiment du Secrétariat. Il ne sera pas possible de reproduire ces déclarations sur place.

Conférences de presse

Les conférences de presse données durant la session extraordinaire se tiendront dans la salle S-226. Les missions qui souhaitent en organiser une sont priées de se mettre en relation avec le Bureau du porte-parole du Secrétaire général (téléphone : 963-7707, télécopie : 963-7055). Les conférences de presse prévues seront annoncées chaque jour.

Communiqués de presse

Le Département de l'information fera paraître des communiqués de presse en anglais et en français couvrant les séances publiques de la session. Ces textes seront disponibles au comptoir de distribution de documents (au 3e étage du bâtiment du Secrétariat) et au Centre de presse. Pour tous autres renseignements, prière de s'adresser au Service des informations et de l'accréditation (tél. : 963-7190).

Séances d'information à l'intention des journalistes

Des séances d'information seront organisées quotidiennement à l'intention des journalistes pendant la durée de la session extraordinaire.

Elles se tiendront dans la salle S-226, après le point de presse du porte-parole du Secrétaire général de l'ONU. Une séance d'information présession aura lieu le jeudi 31 mai immédiatement après le point de presse, dans la salle S-226.

Documentation générale

Pour obtenir des documents de presse, des indications sur le déroulement des négociations et les problèmes abordés, des suggestions concernant les interviews ainsi que d'autres services connexes, on peut contacter Mme Ellen McGuffie (téléphone : 963-0499 ou 963-3771; télécopie : 963-1186) à la Section du développement et des droits de l'homme. Entre le 6 et le 8 juin, s'adresser au service d'information du Centre de presse (tél. : 963-9611/9612/9613).

On pourra trouver des renseignements généraux sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), le processus d'examen quinquennal et les questions connexes sur Internet à l'adresse ci-après : <www.unchs.org/unchs/english/hagenda/haghome.htm> ou <www.istanbul5.org>. Pendant la session extraordinaire, ce site fournira des informations à jour sur les documents, calendriers, manifestations spéciales et sur les activités des ONG. La note de synthèse à l'intention des correspondants contient d'autres précisions concernant les médias.

H. Renseignements à l'usage des autorités locales autres que les maires, les présidents des associations internationales d'autorités locales et leur suite, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires associés au Programme pour l'habitat

Inscription

Pour obtenir de plus amples renseignements sur leur inscription, les présidents des associations internationales d'autorités locales et leur suite, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires associés au Programme pour l'habitat accrédités pour la session extraordinaire doivent s'adresser à :

Mme Michèle Fedoroff
Section des ONG
Département des affaires économiques et sociales
Organisation des Nations Unies
Bureau DCI-1482
Téléphone : (212) 963-8485
Télécopie : (212) 963-9248

Mme Seyda Turkmemetogullari
Fonctionnaire chargée de la liaison avec les ONG
Groupe de la coordination
CNUEH (Habitat, Nairobi)
Téléphone : (254-2) 624327 ou 624218
Télécopie : (254-2) 624588

Les représentants d'ONG doivent impérativement se munir des documents suivants avant de se présenter au bureau des inscriptions des ONG :

- Une pièce d'identité portant leur photographie (passeport, permis de conduire, etc.); et
- Une copie de la lettre confirmant leur préinscription à la session extraordinaire, émanant du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat).

Où s'inscrire

Les informations concernant les inscriptions des maires et des présidents des associations internationales d'autorités locales et de leur suite figurent à la Section C.1 ci-dessus.

Le bureau des inscriptions pour les autorités locales autres que les maires, les présidents des associations internationales d'autorités locales et de leur suite, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires associés au Programme pour l'habitat sera situé dans des locaux temporaires dans le Jardin Nord, près de l'entrée de la 47^e Rue et de la 1^{re} Avenue.

Quand s'inscrire

Lundi 4 juin et mardi 5 juin	De 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures
Mercredi 6 juin	De 8 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures
Jeudi 7 juin	De 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures
Vendredi 8 juin	De 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures

Les ONG dotées d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social peuvent utiliser leur laissez-passer habituel pour accéder aux salles de réunion mais sont invitées à s'inscrire si elles veulent que le nom de leur organisation figure dans le rapport de la session extraordinaire.

Accès aux séances

La session extraordinaire comprendra les séances officielles suivantes, qui se tiendront en parallèle :

Séances plénières : dans la salle de l'Assemblée générale;

Séances de la Commission spéciale plénière : dans la salle de conférence 2 du bâtiment des conférences;

Séances de la Commission thématique : dans la salle de conférence 4 du bâtiment des conférences.

Accès au 2e étage du bâtiment des conférences

Tout le 2e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences sera zone d'accès réservé. Seuls pourront y accéder les détenteurs d'un laissez-passer spécial permettant de se rendre au-delà des points de contrôle. Un nombre limité de laissez-passer seront réservés aux représentants des autorités locales, des organisations non gouvernementales et des autres partenaires associés au Programme pour l'habitat pour leur permettre d'accéder aux réunions qui se tiendront à cet étage. Durant la session extraordinaire, les représentants des autorités locales, des organisations non gouvernementales et des autres partenaires associés au Programme pour l'habitat accrédités et inscrits auprès de la session extraordinaire pourront obtenir l'un des laissez-passer auprès de la Section des ONG du Département des affaires économiques et sociales sous réserve qu'ils aient à participer à une réunion qui se tient au 2e étage.

Accès aux séances plénières

Si les circonstances le permettent, les représentants des autorités locales, des organisations non gouvernementales et des autres partenaires associés au Programme pour l'habitat munis d'un laissez-passer des Nations Unies en cours de validité pourront accéder à la galerie réservée au public (4e étage) de la salle de l'Assemblée générale pendant les séances plénières pour observer le débat. L'accès à la galerie se fera depuis l'entrée des visiteurs du bâtiment de l'Assemblée générale. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée.

Comme indiqué à la section E.1 ci-dessus, un nombre limité de représentants d'autorités locales, d'organisations non gouvernementales et d'autres partenaires associés au Programme pour l'habitat pourront prendre la parole en séance plénière. Le Président de l'Assemblée générale est prié de communiquer, dès que possible, aux États Membres la liste des partenaires au Programme pour l'habitat pour appro-

bation et afin de garantir que le choix des orateurs a été fait en toute égalité et dans la transparence, compte tenu de la représentation géographique et de la diversité des partenaires associés au Programme pour l'habitat.

Accès aux séances de la Commission spéciale plénière

L'accès des autorités locales, des ONG et des autres partenaires associés au Programme pour l'habitat à la Commission spéciale plénière sera basé sur la pratique des grandes commissions de l'Assemblée générale et de la Commission des établissements humains. Les représentants pourront suivre les débats de la Commission depuis la galerie de la salle de conférence 2, qui peut accueillir environ 200 personnes et à laquelle on accède à partir du 1er étage du bâtiment des conférences. Les places seront attribuées par ordre d'arrivée.

Les représentants accrédités et inscrits auprès de la session extraordinaire pourront prendre la parole devant la Commission spéciale plénière si les délais le permettent. Si d'autres précisions sont apportées avant le début de la session extraordinaire quant aux dispositions concernant la prise de parole, elles seront affichées sur le site Web du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) : <<http://www/unchs.org/unchs/english/hagenda/haghome.htm>> et <<http://www.istanbul5.org>>.

Accès aux séances de la Commission thématique

Les représentants des autorités locales, des ONG et des autres partenaires associés au Programme pour l'habitat pourront observer les travaux de la Commission thématique depuis la galerie de la salle de conférence 4 qui peut accueillir environ 160 personnes et à laquelle on accède à partir du hall des visiteurs du bâtiment de l'Assemblée générale. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée.

Les représentants accrédités et inscrits auprès de la session extraordinaire pourront prendre la parole devant la Commission thématique si les délais le permettent. Si d'autres précisions sont apportées avant le début de la session extraordinaire quant aux dispositions concernant la prise de parole, elles seront affichées sur le site Web du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) : <<http://www/unchs.org/unchs/english/hagenda/haghome.htm>> et <<http://www.istanbul5.org>>.

Locaux de travail pour les organisations non gouvernementales participantes

La salle de conférence D a été attribuée aux organisations non gouvernementales. Ces locaux pourront faire usage de bureaux et servir à la tenue de réunions et de manifestations spéciales. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) assurera la gestion et la programmation de l'utilisation de ces salles, qui seront l'une et l'autre équipées d'une photocopieuse à l'usage des ONG.

Distribution des documents

Les documents imprimés ne pourront être mis en distribution que sur les tables disposées à l'extérieur de la salle de conférence D au 1er sous-sol et sur les étagères de la salle de conférence D. Il sera interdit de présenter des expositions ou d'exposer des objets dans les locaux de l'ONU.

I. Liaison avec le pays hôte

Toutes les questions concernant le pays hôte sont à adresser à M. Robert C. Moller, de la Mission des États-Unis, au 415-4131 pendant les heures de bureau; en dehors de ces heures, le numéro à appeler est le 415-4444.

Annexe I'

Programme d'activités provisoire (présession)

Lundi 4 juin 2001

- 10 heures-13 heures** Consultations informelles. Salle du Conseil de tutelle.
- 15 heures-18 heures** Consultations informelles. Salle du Conseil de tutelle.
- 9 heures-18 heures Comité des ONG sur les établissements humains/Groupe international préparatoire. Salle de conférence D.
- 10 heures-18 heures Grassroots Women International Academy (GWIA). Salle de conférence 5. (Cette activité débutera le 29 mai dans la salle de conférence C et se terminera le 4 juin).
- 10 heures-18 heures Consultations interinstitutions. Salle de conférence B.

Mardi 5 juin 2001

- 9 heures-13 heures Istanbul+5 Réunion du Comité consultatif des autorités locales (privée). Salle de conférence 8.
- 9 heures-18 heures Comité des ONG sur les établissements humains/Groupe international préparatoire. Salle de conférence D.
- 10 heures-13 heures** Consultations informelles. Salle du Conseil de tutelle.
- 15 heures-18 heures** Consultations informelles. Salle du Conseil de tutelle.
- 10 heures-13 heures Forum de chercheurs sur les établissements humains. Salle de conférence 2.
- 10 heures-13 heures Consultations de « parlementaires mondiaux pour l'Habitat ». Organisées par le CNUEH (Habitat). Salle de conférence C.
- 10 heures-15 heures Slum Dwellers International/SPARC/Peoples' Dialogue. Salle de conférence 5.
- 10 heures-18 heures Consultations des autorités locales. Salle de conférence B.
- 10 heures-18 heures *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur le thème « Des villes en marche : vers un développement urbain durable ». Organisé par la Banque mondiale, The Foundation for the Urban Environment et le CNUEH (Habitat). Salle de conférence 3.
- 10 heures-midi *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur le thème « Fournir des abris dans les situations d'urgence ». Organisé par le Département d'architecture de l'Université Libre de Bruxelles. Salle de conférence 4.
- 10 heures-18 heures Manifestation organisée à l'intention des jeunes par le Réseau international des jeunes pour Habitat. Maison de la Turquie. (Jusqu'au 8 juin).
- 14 heures-17 heures Bénévolat et démocratie locale (+5); présentation et examen des conclusions de chercheurs sur les différentes modalités de collaboration entre les autorités locales et les organisations communautaires dans les villes ci-après : Sao Paulo, Mumbai, Chicago, Hô Chi Minh-ville, Johannesburg, Lima, East St. Louis (États-Unis) et Jinja (Ouganda). Organisé par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et les Volontaires des Nations Unies. Salle de conférence 2.

14 h 30-17 heures	Comité scientifique du Commonwealth. Salle de conférence 8.
15 heures-18 heures	Mise en oeuvre future du programme pour l'Habitat dans la région de la CEPALC. Organisé par la CEPALC, la Réunion régionale des ministres responsables du logement et de l'urbanisme de l'Amérique latine et des Caraïbes (MINURVI) et le CNUEH (Habitat)/Coordination des autorités locales. Salle de conférence 5.
17 h 30-18 h 30	<i>Activité spéciale</i> : Présentation de la Déclaration WACLA II. Organisée par l'Association mondiale des villes et coordination des autorités locales, le Comité consultatif des autorités locales et le CNUEH (Habitat). Salle de conférence 2.
18 h 30-19 h 30	Présentation du rapport mondial sur les établissements humains et du rapport sur la situation des villes dans le monde et inauguration de l'exposition de la session extraordinaire. Entrée des visiteurs/Hall du public.

Programme d'activités provisoire (pendant la session extraordinaire)

Mercredi 6 juin 2001

9 heures-13 heures	Ouverture de la session extraordinaire (Déclarations du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général; questions d'organisation; ouverture du débat en plénière).
11 heures-13 heures	Première séance de la Commission spéciale plénière. Salle de conférence 2.
11 heures-13 heures	Première séance de la Commission thématique. Salle de conférence 4.
9 heures-10 heures	Women's Caucus. Salle de conférence 8.
9 heures-18 heures	Comité des ONG sur les établissements humains/Groupe international préparatoire. Salle de conférence D.
10 heures-midi	<i>Activité spéciale</i> : Signature du Mémoire d'accord et lancement de l'Initiative Habitat Watch. Organisée par le CNUEH (Habitat). Salle de conférence C.
11 heures-13 heures	<i>Activité spéciale</i> : Examen des questions de parité entre les sexes. Organisé par le CNUEH (Habitat). Salle de conférence B.
11 heures-13 heures	<i>Activité spéciale</i> : Groupe de discussion sur le thème « Nourrir les villes ». Organisé par la FAO et le CNUEH (Habitat). Salle de conférence 3.
11 heures-13 h 30	<i>Activité spéciale</i> : Groupe de discussion sur le dialogue local-local concernant les femmes et la gestion urbaine. Organisé par l'Initiative de gestion urbaine (PNUD/TUGI) en coopération avec la Commission Huairou, AWAS et le CNUEH (Habitat). Salle de conférence 8.
13 heures-14 heures	<i>Activité spéciale</i> : Présentation d'une vidéocassette sur le thème « Nourrir les villes : urbanisation, sécurité alimentaire et gestion urbaine ». Organisé par la FAO et le CNUEH (Habitat) en partenariat avec le Centre de recherche pour le développement international (CRDI/Canada), le Programme de gestion des affaires urbaines CNUEH/PNUD et l'Union internationale des pouvoirs locaux (IULA). Studio 4.
13 heures-15 heures	<i>Activité spéciale</i> : Groupe de discussion sur la campagne mondiale pour la sécurité d'occupation des logements. Organisé par Habitat Professionals Forum et le CNUEH (Habitat). Salle de conférence C.

- 13 h 15-14 h 45 *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur le thème « Le droit à un logement décent : un objectif majeur du Programme pour l'habitat ». Organisé par le CNUEH (Habitat), le HCDH et Parlementaires mondiaux pour l'habitat (GPH). Salle de conférence 4.
- 13 h 15-14 h 45 *Activité spéciale* : L'Alliance mondiale des villes : présentation du plan d'action pour des villes sans taudis et des stratégies de développement urbaines et débat. Organisé par la Banque mondiale et le CNUEH (Habitat). Salle de conférence 3.
- 13 h 15-14 h 45 *Activité spéciale* : Présentation spéciale par la CEE. Salle de conférence 2.
- 13 h 15-14 h 45 *Activité spéciale* : Bénévolat et développement urbain. Organisé par les Volontaires des Nations Unies. Auditorium de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.
- 13 h 15-14 h 45 *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur le thème « Parler le même langage : comment les femmes à l'échelon communautaire réussissent à gérer les affaires locales ». Organisé par la Commission Huairou/GROOTS/AWAS. Salle de conférence B.
- 14 heures-16 heures *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur les femmes et les autorités locales. Organisé par l'Union internationale des autorités locales en partenariat avec l'Association mondiale des villes et coordination des autorités locales, le Comité consultatif des pouvoirs locaux et le CNUEH (Habitat). Salle de conférence 8.
- 14 h 30-17 h 30 *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur le financement de logements décents pour tous. Organisé par le CNUEH (Habitat) et le Gouvernement suédois. Salle de conférence 3.
- 15 heures-19 heures** **Deuxième séance plénière de la session extraordinaire (suite du débat).**
- 15 heures-19 heures** **Deuxième séance de la Commission thématique. Salle de conférence 4.**
- 15 heures-19 heures** **Deuxième séance de la Commission spéciale plénière. Salle de conférence 2.**
- 15 heures-18 heures *Activité spéciale* : Groupe de discussion du Conseil économique et social : de l'eau pour les villes africaines. Organisé par le CNUEH (Habitat) et le Département des affaires économiques et sociales. Auditorium de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.
- 16 heures-18 heures Présentation du livre intitulé « Implementing the Habitat Agenda: In Search of Urban Sustainability ». Organisé par le CNUEH (Habitat). Salle de conférence C.
- 16 heures-18 heures *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur le financement du développement urbain. Organisé par la Fédération mondiale des villes jumelées – Citées unies (FMVJ) en partenariat avec le WACLAC, le Comité consultatif des pouvoirs locaux et le CNUEH (Habitat). Salle de conférence 8.
- 18 h 30-20 h 30 Réception organisée par le Président de l'Assemblée générale, Harri Holkeri. Restaurant des délégués (sur invitation uniquement).
- Jeudi 7 juin 2001**
- 9 heures-13 heures** **Troisième séance plénière de la session extraordinaire (suite du débat).**
- 9 heures-13 heures** **Troisième séance de la Commission thématique. Salle de conférence 4.**
- 9 heures-13 heures** **Troisième séance de la Commission spéciale plénière. Salle de conférence 2.**
- 9 heures-10 heures Women's Caucus. Salle de conférence 8.

- 9 heures-18 heures Comité des ONG sur les établissements humains/Groupe international préparatoire. Salle de conférence D.
- 9 h 30-12 h 30 *Activité spéciale* : Colloque sur le thème « abris et gouvernance : solidarité humaine ». Organisé par The Russell Family Foundation (TRFF)/Human Solidarity Forum (HSF). Salle de conférence 3.
- 10 heures-18 heures Démonstration d'une page interactive pilote sur le Web. Organisée par le Comité consultatif des pouvoirs locaux. Salle de conférence B.
- 11 heures-13 heures *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur la coopération entre les villes. Organisé par la Fédération mondiale des villes jumelées – Citées unies (FMVJ) en partenariat avec l'Association mondiale des villes et coordination des autorités locales (WACLAC), le Comité consultatif des pouvoirs locaux et le CNUEH (Habitat). Salle de conférence 8.
- 12 h 45-14 h 45 *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur le suivi de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Organisé par le CNUEH (Habitat). Salle de conférence 3.
- 13 heures-15 heures *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur le problème des métropoles dans le contexte du nouveau millénaire. Organisé par Metropolis en partenariat avec l'Association mondiale des villes et coordination des autorités locales (WACLAC), le Comité consultatif des pouvoirs locaux et le CNUEH (Habitat). Salle de conférence 8.
- 13 heures-15 heures *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur le thème « Un logement décent pour tous : le rôle du secteur privé ». Organisé par la Fédération internationale des professions immobilières. Auditorium de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.
- 13 heures-15 heures *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur la Campagne mondiale pour une bonne gestion urbaine. Organisé par Habitat Professionals Forum et le CNUEH (Habitat). Salle de conférence C.
- 13 h 15-14 heures *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur le thème « Un espace à nous : plan d'action des femmes pour une campagne en faveur de la sécurité d'occupation des logements ». Organisé par la Commission Huairou/HIC/AWAS. Salle de conférence B.
- 13 h 15-14 h 45 *Activité spéciale* : Lancement de la phase IV du Programme de gestion urbaine. Organisé par le CNUEH (Habitat) et le PNUD. Salle de conférence 2.
- 13 h 15-14 h 45 *Activité spéciale* : Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation des logements : dossier de presse, débat et présentation d'une vidéocassette sur le thème « Propriété foncière : approches novatrices de la sécurité d'occupation des logements ». Organisé par le CNUEH (Habitat) et le Département du développement international (Royaume-Uni). Studio 4.
- 14 heures-14 h 45 *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur le thème « Pratiques actuelles : exemples tirés de la base » (intégrant les leçons tirées de « Our Best Practices Campaign » et « Grassroots Women International Academies »). Organisé par la Commission Huairou/GROOTS/National German Mothers Center Network. Salle de conférence B.
- 15 heures-19 heures **Quatrième séance plénière de la session extraordinaire (suite du débat).**
- 15 heures-19 heures **Quatrième séance de la Commission thématique. Salle de conférence 4.**

- 15 heures-19 heures** **Quatrième séance de la Commission spéciale plénière. Salle de conférence 2.**
- 15 heures-17 heures *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur « Les expériences pratiques de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat ». Organisé par l'Institute of Housing Studies (IHS). Salle de conférence C.
- 15 heures-17 heures *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur les Principes d'autogestion locale et les nouvelles formes de gestion. Organisé par le Comité des municipalités et des régions d'Europe et l'Union internationale des pouvoirs locaux, en partenariat avec l'Association mondiale des villes et coordination des autorités locales (WACLAC), le Comité consultatif des pouvoirs locaux et le CNUEH (Habitat). Salle de conférence 8.
- 16 heures-18 heures *Activité spéciale* : Une occasion unique pour les spécialistes de l'urbanisme. Organisé par le CNUEH (Habitat). Salle de conférence C.
- 17 heures-19 heures *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur le thème de la qualité de vie dans les zones urbaines dans le monde – Une analyse des indicateurs urbains à l'aide des systèmes d'informations géographiques. Organisé par le Ministère américain du logement et du développement urbain. Salle de conférence 3.
- 17 heures-19 heures *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur les moyens d'améliorer la sécurité dans les villes. Organisé par le CNUEH (Habitat). Salle de conférence 8.
- 19 heures-20 heures Réception, organisée par la Mission du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Département du développement international. Salle 6 du restaurant des délégués (sur invitation uniquement).

Vendredi 8 juin 2001

- 9 heures-13 heures** **Cinquième séance plénière de la session extraordinaire (suite du débat).**
- 9 heures-13 heures** **Cinquième séance de la Commission thématique. Salle de conférence 4.**
- 9 heures-13 heures** **Cinquième séance de la Commission spéciale plénière. Salle de conférence 2.**
- 9 heures-10 heures Women's Caucus. Salle de conférence 8.
- 9 heures-18 heures Comité des ONG sur les établissements humains/Groupe international préparatoire. Salle de conférence D.
- 10 heures-midi *Activité spéciale* : Présentation du plan d'action des ONG sur les établissements humains. Organisé par le CNUEH (Habitat). Salle de conférence C.
- 10 heures-18 heures Consultation des autorités locales. Salle de conférence B.
- 10 h 15-12 h 15 *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur le thème du partenariat public-privé en faveur du logement et du développement communautaire. Organisé par le Ministère américain du logement et du développement urbain. Salle de conférence 8.
- 11 heures-13 heures Présentation du livre intitulé : *Double Standards, Single Purpose – Reforming Housing Regulations to Reduce Poverty*. Organisé par le CNUEH (Habitat) et le Département pour le développement international du Royaume-Uni. Salle de conférence 3.

- 12 h 30-13 h 30 Consultation CEPALC/MINUVI/Habitat-LAC avec les institutions multilatérales. Organisée conjointement par : CEPALC/CNUEH (Habitat)-LAC. Salle de conférence 8.
- 13 heures-15 heures *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur le thème des rapports entre les campagnes mondiales pour la sécurité d'occupation des logements, la bonne gestion urbaine et le financement du développement. Organisé par Habitat Professionals Forum et le CNUEH (Habitat). Salle de conférence C.
- 13 h 15-14 h 45 *Activité spéciale* : Groupe de discussion sur le thème « Les femmes, la parité et la mise en oeuvre d'initiatives à la suite de catastrophes naturelles et de conflits armés ». Organisé par la Commission Huairou/GROOTS/Women and Peace. Salle de conférence B.
- 13 h 15-15 h 15 *Activité spéciale* : Présentation sur le thème « La paix pour garantir un logement, un logement pour garantir la paix : parité entre les sexes et Habitat II ». Organisé par UNIFEM, le CNUEH (Habitat), le PNUD et le HCR. Auditorium de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.
- 13 h 45-15 heures *Activité spéciale* : Table ronde sur le thème de « La gestion participative : une question clef pour lutter contre la pauvreté ». Organisé par l'UNESCO/ENDA/ECOPOP. Salle de conférence 8.
- 14 heures-16 heures *Activité spéciale* : Renforcer les capacités des municipalités pour assurer un partenariat public-privé dans la prestation de services de base aux plus défavorisés. Organisé par le PNUD et le PPPUE. Salle de conférence 8.
- 15 heures-18 heures *Activité spéciale* : Atelier sur le thème « Bâtir des villes conformes aux droits de l'homme ». Organisé par le PDHRE et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Salle de conférence 3.
- 15 heures-19 heures Sixième séance plénière de la session extraordinaire (conclusion du débat, adoption du document final, clôture de la session extraordinaire).
- 16 heures-18 heures *Activité spéciale* : Les villes et les technologies de l'information et de la communication. Organisée par le PNUD/Urban Governance Initiative (TUGI) en collaboration avec « Cities Informatization for the Asia and Pacific Region Initiative (CIAPRI) ». Salle de conférence 8.

¹ Pendant la session extraordinaire, des exemplaires à jour du programme et des informations sur les salles de conférence où se déroulent les activités seront mis à la disposition des membres des délégations dans les salles de conférence. On peut en outre consulter le programme et obtenir des informations actualisées à l'adresse électronique suivante <<http://www.unchs.org/unchs/english/hagenda/haghome.htm>> ou <<http://www.istanbul5.org>>.

Annexe II

United Nations  Nations Unies

POSTAL ADDRESS - ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS - ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

EXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL
CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

RÉFÉRENCE : PRO 4-1-1/25UNGASS

Vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Délégation _____

Chef d'État S. E. _____

ou

Premier Ministre S. E. _____

Date d'arrivée _____ Heure _____

Compagnie aérienne _____ No du vol _____

Aéroport
(prière d'entourer le nom de l'aéroport) JFK LA GUARDIA NEWARK

Date de départ prévue _____

Nom du conjoint _____
(le cas échéant) Prénom Nom de famille

Prière de renvoyer le formulaire rempli au Service du protocole et de la liaison,
bureau S-201, avant le **31 mai 2001**.

Contact à la Mission permanente :

Nom

No de téléphone

Annexe III

Veillez dactylographier
ou écrire en caractères d'imprimerie



SERVICE DU PROTOCOLE ET DE LA LIAISON
INSCRIPTION DES MEMBRES DE DÉLÉGATIONS PRENANT PART À DES RÉUNIONS

_____ prie le Service du protocole et de la liaison
Mission permanente/d'observation - Bureau de l'Observateur permanent - Institution spécialisée
de délivrer une carte d'identité ONU à _____
qui participera au/à la _____
Réunion
en qualité de _____
Date et lieu d'entrée aux États-Unis : _____
Date de départ : _____ Type de visa et date d'expiration : _____
Date et lieu de naissance : _____ Nationalité : _____
Qualité dans l'État d'envoi : _____
Adresse à New York : _____

SIGNATURE _____

NOM (en toutes lettres SVP) _____

Chef de Chancellerie/Fonctionnaire chargé de l'administration

New York, le _____

(Date)

CACHET OFFICIEL

✕ _____

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ ONU

NOM _____ PAYS/ORG. _____

RÉUNION _____

Chef de dél. Rep. Rep. suppl. Conseiller Expert Pers. d'appui

RÉSERVÉ AU SERVICE DU PROTOCOLE

Date d'expiration de la carte d'identité ONU : _____

Visé par : _____ Date : _____

(Signature)

Code : GD _____ DE _____ AD _____ PS _____ PC _____ OS _____ OC _____

SG.6 (5/99)

Annexe IV

**SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSACRÉE À L'EXAMEN ET À L'ÉVALUATION D'ENSEMBLE
DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME POUR L'HABITAT
New York, 6-8 juin 2001**

DEMANDES D'ACCRÉDITATION

Des représentants officiels des médias – presse, photo, radio, télévision et documentaire – seront accrédités pour couvrir la SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSACRÉE À L'EXAMEN ET À L'ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME POUR L'HABITAT, qui aura lieu à New York, du 6 au 8 juin 2001.

Les formulaires dûment remplis, accompagnés d'une lettre d'accréditation officielle signée par le Rédacteur en chef ou par le Chef de bureau devront être envoyés au bureau suivant :

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias
Département de l'information
Bureau S-250
New York, NY 10017, États-Unis
Télécopie : (212) 963-4642

Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception. Si vous avez présenté votre demande par courrier, les cartes d'accréditation vous seront délivrées sur le lieu de la session extraordinaire, sur présentation de deux pièces d'identité officielles avec photo (passeport, carte de presse nationale, permis de conduire, carte professionnelle, etc.).

Si vous faites votre demande sur le lieu de la session extraordinaire, vous devrez remplir un formulaire et présenter une lettre d'accréditation et deux pièces d'identité officielles avec photo. L'ACCRÉDITATION DES NATIONS UNIES EST GRATUITE.

N. B. : Les formulaires de demande ne seront recevables qu'accompagnés d'une lettre d'accréditation. Les formalités d'accréditation sont gratuites. IL NE SERA PAS DONNÉ DE SUITE AUX FORMULAIRES INCOMPLETS.

Pour plus d'informations, prière de consulter le site Internet des Nations Unies au :
<www.unchs.org/Istanbul+5>



SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSACRÉE À L'EXAMEN ET À L'ÉVALUATION D'ENSEMBLE
DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME POUR L'HABITAT
New York, 6-8 juin 2001

DEMANDE D'ACCREDITATION DES REPRÉSENTANTS DES MÉDIAS

Pour être traitée, cette demande doit impérativement être accompagnée d'un ordre de mission

DONNÉES PERSONNELLES

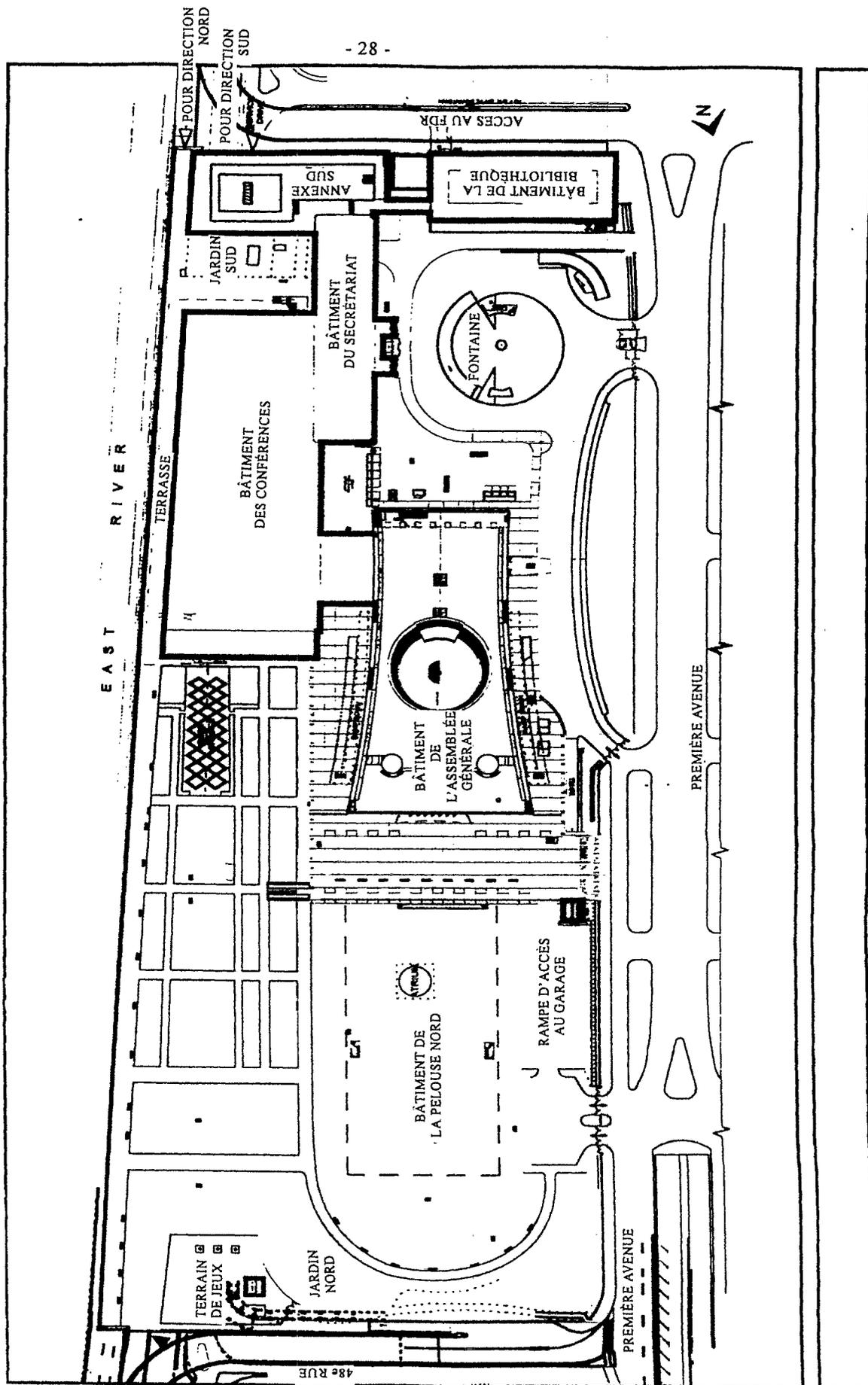
1. Nom : _____
(Nom de famille) (Prénom)
2. Lieu et date de naissance : _____
3. Nationalité : _____ 4. Numéro de passeport : _____
5. Adresse professionnelle permanente (si elle diffère de celle du siège de votre organisation) : _____
- Téléphone : () _____ Télécopie et Mél : _____

6. Vos coordonnées durant la session extraordinaire :
- Adresse : _____
- Téléphone : () _____ Télécopie et Mél : _____

DONNÉES SUR L'ORGANE D'INFORMATION QUE VOUS REPRÉSENTEZ

7. Nom de l'organe d'information : _____
8. Nom et titre de la personne à contacter : _____
9. Adresse postale du siège : _____
- Téléphone : () _____ Télécopie et Mél : _____
10. Statut : Éducatif/public Gouvernemental/étatique
 Privé Autre (veuillez préciser) : _____
11. Type d'organe (veuillez cocher toutes les cases pertinentes) :
- Quotidien Service photographique/visuel Télévision
 Agence/service de presse Radio Hebdomadaire
 Autre (veuillez préciser) : _____
12. Fonction :
- Opérateur de prises de vues Réalisateur Photographe Reporter
 Correspondant Rédacteur Producteur Technicien
 Autre (veuillez préciser) : _____
13. Langue(s) de travail de votre organe d'information : _____
14. Vos principaux domaines de spécialisation (le cas échéant) : _____

Plan du complexe de l'ONU



Annexe VI

Coordonnateurs des préparatifs au Secrétariat de l'ONU

Une équipe interdépartementale spéciale du Secrétariat de l'ONU est chargée de coordonner les préparatifs de la session extraordinaire. Pour toute demande d'information, s'adresser aux fonctionnaires de l'Organisation indiqués ci-après :

A. Secrétariat de l'Assemblée générale		Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social Vadim Perfiliev Bureau : S-2977A Téléphone : 963-0725
B. Bureau fonctionnel		Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) M. Pietro Garau DC2-0950 Téléphone : 963-4200 Télécopie : 963-8721
Secrétaires des commissions		Commission spéciale plénière Mme Axumite Gebre-Egziabher CNUEH, Nairobi Téléphone : (254-2) 623831 Télécopie : (254-2) 624262
		Commission thématique M. Daniel Biau CNUEH, Nairobi Téléphone : (254-2) 623210 Télécopie : (254-2) 624250
C. Interprétation à partir de langues non officielles		Service d'interprétation Elena Howard Bureau : SA-B31 Téléphone : 963-8233
D. Inscription/accréditation des organisations non gouvernementales	Conseil économique et social	Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales Michele Fedoroff Bureau : DC-1482 Téléphone : 963-8455 Télécopie : 963-9248
	Bureau fonctionnel	Groupe de coordination des partenaires CNUEH (Habitat, Nairobi) Mme Seyda Turkmemetogullari Téléphone : (254-2) 624327 ou 624218 Télécopie : (254-2) 624588
E. Protocole		Service du protocole et de la liaison Almudena de Ameller Bureau S-0201C Téléphone : 963-7178 Télécopie : 963-1921
	Groupe des accréditations	Marybeth Curran Bureau : S-0201P Téléphone : 963-7181

F. Sécurité	Sécurité générale	Capitaine Robert Balzer Téléphone : 963-7531 Sergent George Abraham Téléphone : 963-7531
	Cartes d'identité du personnel des services nationaux de sécurité	Sergent George Abraham Téléphone : 963-7531
G. Médias	Demandes de photographies	Photothèque de l'ONU Bureau : S-0850L Téléphone : 963-6927 Télécopie : 963-1658
	Vidéocassettes des discours	Téléphone : 963-7652 Télécopie : 963-3860 (avant la déclaration) Téléphone : 963-0656 Télécopie : 963-3860, 963-6819, 963-4501, 963-1658 (après la déclaration)
	Audiocassettes des discours	Sonothèque de l'ONU Bureau : GA-27 [1er sous-sol (1B)] Téléphone : 963-9272, 963-9270 Télécopie : 963-3860
	Dates et lieux des conférences de presse	Bureau du porte-parole du Secrétaire général Téléphone : 963-7707 Télécopie : 963-7055
	Informations sur les transmissions télévisuelles en direct	Téléphone : 963-7650
	Accréditation des représentants de la presse	Téléphone : 963-7164, 963-6937, 963-6934, 963-6936 Télécopie : 963-4642
	Informations générales	Section du développement et des droits de l'homme du Département de l'information Téléphone : 963-0199, 963-3771, 963-6877 Télécopie : 963-1186
	Centre de presse (du 6 au 8 juin seulement)	Salle de conférence 1 Téléphone : 963-9611, 963-9612, 963-9613
	Bureau de liaison (du 6 au 8 juin seulement)	2e étage (« 3rd floor ») du bâtiment de l'Assemblée générale Téléphone : 963-7756, 963-3353
	Pool de presse	Téléphone : 963-6934 Télécopie : 963-4642
H. Service médical	Urgences	Téléphone : 963-7777
I. Voyage des représentants des pays les moins avancés		Bureau exécutif du Département de la gestion Cecilia V. Nadres Bureau : S-2750 Téléphone : 963-8042 Télécopie : 963-3283

J. Renseignements
concernant le pays
hôte

Mission des États-Unis d'Amérique auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Robert C. Moller
Téléphone : 415-4131 (pendant les heures
de bureau), 415-4444 (après les heures de
bureau)

Les participants doivent prendre toutes les autres dispositions nécessaires, notamment en ce qui concerne le voyage jusqu'à New York, les formalités d'entrée aux États-Unis, le transport et l'hébergement des délégations, les questions de santé et de couverture médicale, les services de secrétariat et de télécommunications, l'organisation de visites préalables, les activités des délégations qui ne se rattachent pas directement à la session extraordinaire, etc. Ils doivent respecter toutes les règles en vigueur au Siège de l'ONU telles qu'elles sont énoncées au chapitre XIX du *Manuel de protocole* (ST/SG/4/Rev.6) de l'Organisation, dans les *Renseignements à l'usage des délégations* (ST/CS/50) et dans d'autres directives et instructions.
